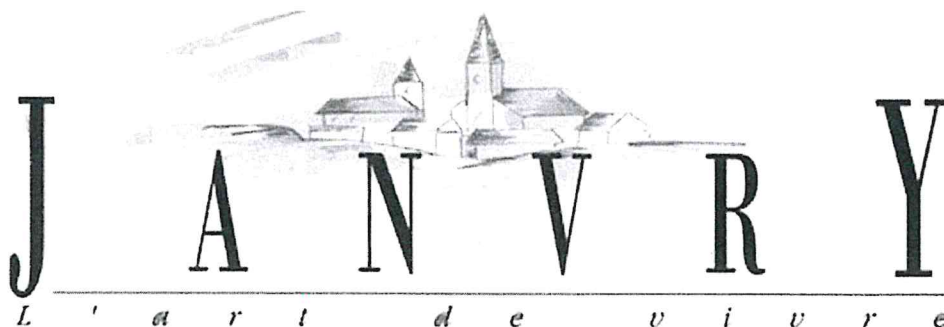


REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT
DE PALAISEAU

CANTON DE
DOURDAN



ARRÊTE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
N° 10-2025
RUE DES GENEVRIERS

DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 MIDI AU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025 MIDI
DU JEUDI 04 DECEMBRE 2025 MIDI AU VENDREDI 05 DECEMBRE 2025 MIDI

LE DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025 DE 19H00 A 22H00
LE DIMANCHE 07 DECEMBRE 2025 DE 19H00 A 22H00

Le Maire de Janvry (Essonne),

VU le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

VU les articles L.131.2, L131.3, L131.4 et L.181.13 du Code des Communes,

VU les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

CONSIDERANT que le Comité des Fêtes organise chaque année un « Marché de Noël » à savoir les 28, 29 et 30 novembre 2025 et les 05, 06 et 07 décembre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation rue des Genévriers (RD24) sera temporairement règlementée.

Des restrictions de circulation seront mises en place avec une circulation alternée par feux tricolores, l'arrivée et l'installation des exposants du marché de Noël nécessitant un stationnement de leurs véhicules sur la chaussée.

Cette réglementation sera applicable :

- du jeudi 27 novembre 2025 midi au vendredi 28 novembre 2025 midi,
- du jeudi 04 décembre 2025 midi au vendredi 05 décembre 2025 midi,
- le dimanche 30 novembre 2025 de 19H00 à 22H00
- le dimanche 07 décembre 2025 de 19H00 à 22H00

ARTICLE 2 :

Le Maire et la Gendarmerie de Limours sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Janvry, le 10 novembre 2025

Le Maire
Christian SCHOETTL



Rue des Genévriers
91640 JANVRY

www.janvry.fr
Mél : accueil-janvry@wanadoo.fr

Tél : 01.64.90.72.10
Fax : 01.64.90.89.11